



LEOSTHENE

AVOCATS ASSOCIÉS

Nicolas FORTAT

Docteur en droit public
Master droit public

Sarah MERCIER

Master droit des affaires
Master carrières judiciaires

Louise THOME

Master droit privé et droit pénal

Avocats Associés

Avocats au Barreau de Tours
& à la Cour d'appel d'Orléans

Publi-communicé

Salon de l'habitat de Tours, édition d'octobre 2018



www.leosthene-avocats.fr

Premiers avocats en région Centre-Val-de-Loire à participer à un salon consacré à l'habitat et à l'immobilier lors de l'édition du mois de février 2018, Maître Nicolas FORTAT et Maître Sarah MERCIER, Avocats au barreau de Tours et à la Cour d'appel d'Orléans, renouvellent leur présence à l'occasion de cette nouvelle édition du salon de l'habitat de Tours.

Ils offrent aux visiteurs de nouvelles perspectives ainsi que des services experts et personnalisés autour de l'immobilier et de la construction :

- Consultations gratuites sur le salon et délivrance de premiers conseils experts pour acheter un bien immobilier, construire sa maison ou réaliser des travaux de rénovation énergétique ;
- Animation, par Maître Nicolas FORTAT, Docteur en droit public, d'une conférence « *Astuces pour faire construire sa maison avec sérénité* », Samedi 13 octobre à 15h00.

LEOSTHENE, AARPI

4, Place du Général Leclerc
37000 TOURS

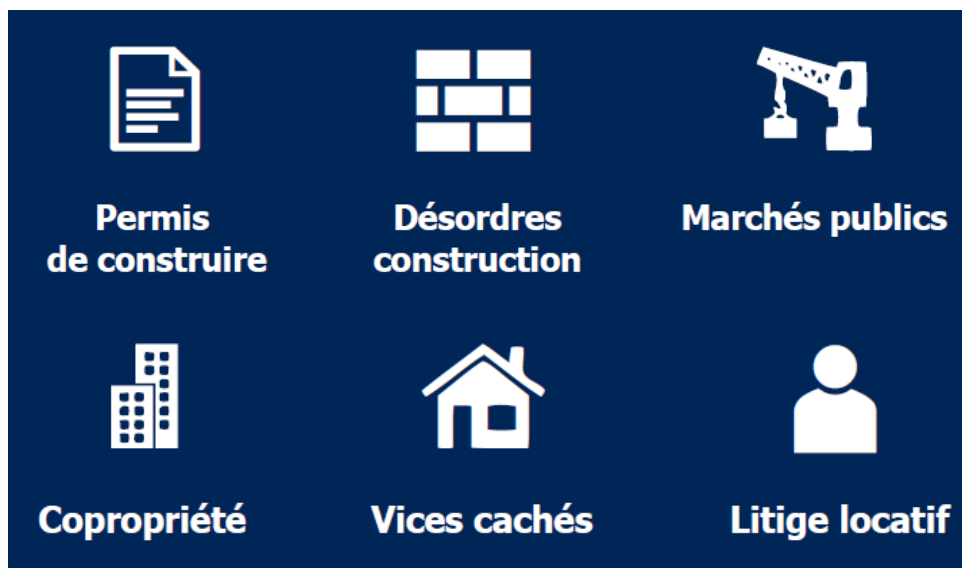
Tél. : 02 46 65 52 20
Fax : 02 46 65 56 49
Case Palais n° 19
SIREN : 840 697 486

contact@leosthene-avocats.fr

Visitez le stand du Cabinet LEOSTHENE au Parc des expositions de Tours du vendredi 12 au dimanche 14 octobre 2018.

➤ **Grand Hall, allée E, stand n° 5**

Plus d'informations sur <http://www.leosthene-avocats.fr>



Une expertise complémentaire et globale centrée autour de l'immobilier et de la construction

Maître Nicolas FORTAT et Maître Sarah MERCIER proposent une offre complémentaire et globale.

Ainsi, Maître Nicolas FORTAT intervient dès le stade de la conception de l'immeuble. Il audite et défend l'autorisation d'urbanisme, intervient lors de la réalisation des travaux ainsi que pour mobiliser les garanties assurantielles et toutes responsabilités en vue de la réparation des désordres. Maître Sarah MERCIER intervient pour assister ses clients dans la mise en location ou la vente de leur bien immobilier. Elle les défend pour assurer le recouvrement des loyers impayés mais encore lorsque sont découverts des vices cachés à la vente.

Ensemble, Maître Nicolas FORTAT et Maître Sarah MERCIER défendent les intérêts immobiliers de leurs clients.

Une vision éclairée, une stratégie personnalisée et une action proactive.

Leur écoute attentive et leur disponibilité sont le gage d'une intervention efficace, équilibrée et proportionnée à l'enjeu de chaque dossier. Chaque client est unique. Chaque dossier l'est tout autant. Par la vision globale des enjeux attachés à l'immobilier et à l'opération de construire, Maître Nicolas FORTAT et Maître Sarah MERCIER proposent une stratégie personnalisée à l'enjeu de chaque dossier.

Mandataires naturels de leurs clients, ils entreprennent, de manière proactive, toutes les diligences nécessaires à la sauvegarde de leurs intérêts.

La complexité des situations et la préservation des intérêts de ses clients les conduisent, en tant que de besoin et tout en maîtrisant le risque, à proposer des solutions innovantes.

Contact presse :
Maître Nicolas FORTAT
LEOSTHENE, AARPI - 4, place du Général Leclerc 37000 TOURS
Tél. 02 46 65 52 20